

Res  
HJ13  
A29c  
1978  
April

get

BUDGET

ref

EN BREF

le 10 avril 1978



Ministère des Finances  
Canada

Department of Finance  
Canada

117  
117  
117  
117

*Extrait de l'Exposé budgétaire  
le 10 avril 1978*

*«Le budget que je présente ce soir est une réponse positive et responsable aux problèmes que connaît l'économie canadienne à une époque très troublée pour l'ensemble du monde... Nombre des suggestions reçues pour ce budget auraient accru notre popularité, mais auraient nui à l'économie. Je ne les ai donc pas retenues...»*

*«Il n'y a qu'un seul moyen de s'en sortir et c'est, pour chaque Canadien, de mettre l'épaule à la roue, car il faut bâtir un avenir encore meilleur pour nos enfants et les enfants de nos enfants. C'est par le travail, l'imagination, la détermination et la discipline que nous y parviendrons.»*

*Jean Chrétien  
Ministre des Finances*

## Faits saillants économiques

- L'économie canadienne se relève progressivement, bien que lentement, de la récession globale entraînée par la vague inflationniste mondiale du début des années 70.
- Il est maintenant évident que l'expansion rapide des années 60 et du début des années 70 nous a tous incités — travailleurs, entreprises et gouvernements — à vivre au-dessus de nos moyens et à exiger plus que l'économie ne pouvait donner. En 1974-75, ce phénomène avait poussé l'inflation à un niveau critique qui nous faisait reculer sur les marchés mondiaux à cause de nos coûts élevés, et causait la montée du chômage qui sévit encore.
- Des mesures correctives énergiques ont été mises en place à l'automne de 1975 avec l'instauration du programme de lutte contre l'inflation.
- Les gouvernements, à tous les niveaux, ont ralenti la croissance de leurs dépenses. Les augmentations de salaires et des autres revenus ont été ramenées à des niveaux plus réalistes. L'inflation sous-jacente est en baisse.
- Le fléchissement du dollar canadien, bien qu'il fasse monter le prix des importations, contribue à rétablir notre compétitivité sur les marchés mondiaux. Le déficit commercial de \$500 millions enregistré en 1975 a fait place, en 1977, à un excédent de \$3 milliards.

- Le nombre total d'emplois a progressé de 3 p. cent l'an dernier pour atteindre un niveau record. La population active a cependant augmenté encore plus vite, entraînant une élévation du taux de chômage.
- Il faut faire plus pour accélérer la croissance, et ce, en grande partie par une action concertée fédérale-provinciale. L'abolition prochaine des contrôles ne doit pas être suivie par une flambée des prix et revenus, cause de nos problèmes actuels.
- Une croissance adéquate sans inflation nécessitera d'importants changements dans la structure, l'orientation des politiques et les relations institutionnelles de ce pays, ainsi que discutés à la conférence de février des Premiers ministres sur la stratégie économique à moyen terme.

## **Encouragements à la croissance industrielle**

Les stimulants fiscaux sont améliorés dans trois domaines clés, en application de la stratégie industrielle débattue lors de la conférence fédérale-provinciale.

Les mesures prises stimuleront la recherche industrielle, la mise en valeur de l'énergie et la modernisation du réseau ferroviaire. Elles auront des effets tant immédiats qu'à long terme sur l'investissement, la productivité et l'emploi.

### *R & D*

- Un niveau suffisant de recherche et développement est indispensable à l'amélioration de la productivité et au renforcement de la position du Canada dans un monde de plus en plus concurrentiel.
- Les entreprises peuvent déjà déduire intégralement leurs dépenses de R & D qui donnent aussi droit à un crédit d'impôt à l'investissement. A ces encouragements s'ajoutera une nouvelle disposition permettant de déduire du revenu 50 p. cent des frais de R & D supplémentaire. Cette mesure portera à 150 p. cent des dépenses réelles le total des déductions permises immédiatement. Le coût, après impôt, de la R & D additionnelle sera donc désormais de quelque 20 cents par dollar.

### *Energie*

- La politique nationale de l'énergie continue d'être hautement prioritaire dans la planification du gouvernement, notamment pour accroître notre indépendance en matière pétrolière et gazière et devoir moins compter sur les importations.

- Il a été établi que des systèmes améliorés de récupération permettraient d'accroître fortement la production des gisements actuels de pétrole. Pour encourager ce progrès technique, les investissements dans ces systèmes donneront désormais droit à une déduction pour épuisement de \$1 pour \$2 en dépenses, contre \$1 pour \$3.
- En outre, le plafond annuel des déductions pour épuisement sera majoré pour les exploitations de pétrole non conventionnel, y compris les nouveaux projets relatifs aux sables bitumineux. Le plafond sera de 50 p. cent de tous les bénéfices, contre 25 p. cent des profits tirés des ressources minérales actuellement.
- Le régime fiscal des installations de transformation du pétrole est également clarifié par une mesure qui leur donne droit aux dispositions applicables aux entreprises manufacturières.

### *Chemins de fer*

- D'importants investissements sont nécessaires dans le réseau ferroviaire pour en améliorer l'efficacité dans toutes les régions et permettre à nos produits de se rendre sur les marchés à un prix économique.
- Un équipement plus moderne est indispensable dans beaucoup de domaines de l'exploitation ferroviaire — l'entretien des voies, la signalisation, les motrices et le matériel roulant.

- Pour favoriser ces investissements, une augmentation des déductions pour amortissement est prévue à l'égard de tout le matériel amortissable acheté par les chemins de fer d'ici 1983.
- Les nouveaux investissements ainsi entraînés se traduiront par une hausse de l'emploi chez les fournisseurs de locomotives, de wagons et de matériel ferroviaire.

## Politique tarifaire

L'Exposé budgétaire:

*«Les négociations commerciales multilatérales . . . offrent des possibilités à plus long terme pour les secteurs productifs de notre économie . . . Nous cherchons à abaisser les obstacles douaniers et non douaniers au commerce, afin d'élargir nos marchés extérieurs, particulièrement pour nos ressources transformées et nos produits manufacturés. Nous serons disposés à réduire nos droits de douane, mais uniquement en contrepartie de concessions appréciables.»*

- Les réductions tarifaires instaurées en 1973 sur une vaste gamme de produits de consommation, et qui doivent expirer le 30 juin 1978, resteront en vigueur une autre année, à quelques exceptions près. Cette mesure évitera les hausses de prix de détail que ces produits auraient accusées autrement cette année.

D'autres modifications tarifaires mineures sont également introduites.

## Mesures sociales

- Le budget introduit d'importantes mesures sociales:
  - Les options de revenu de retraite offertes aux détenteurs de Régimes enregistrés d'épargne-retraite sont élargies.
  - Les dispositions actuelles de transfert en franchise d'impôt des exploitations agricoles familiales sont étendues à celles qui sont constituées en corporation.
  - La pension et le logement deviennent des avantages non imposables pour les travailleurs employés dans des chantiers éloignés qui sont célibataires, alors que jusqu'ici, seuls ceux qui étaient mariés ou avaient une situation équivalente avaient droit à cette disposition.
  - Des révisions de la loi de l'impôt faciliteront la réforme du droit de la famille dans les provinces.

### *Revenu de retraite*

- Près de 2 millions de Canadiens détiennent un REER, destiné à leur assurer un revenu à leur retraite et bénéficient donc de dispositions fiscales avantageuses.
- La loi oblige actuellement à mettre fin à un REER avant l'âge de 71 ans; les fonds peuvent alors servir à acheter une rente viagère ou être incorporés d'un coup au revenu imposable.
- Ce choix limité ayant suscité de nombreuses plaintes, le gouvernement instaure deux autres possibilités.

- Le détenteur de REER pourra désormais acheter une rente à échéance fixe jusqu'à l'âge de 90 ans, ou recourir à un instrument de placement entièrement nouveau, appelé Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce dernier assurerait lui aussi un revenu jusqu'à 90 ans.
- Le FERR fonctionnerait ainsi: l'acheteur d'un FERR à 70 ans se verrait garantir 20 années de prestations et devrait retirer chaque année une partie spécifiée des fonds. La première année, il prélèverait 1/20e, la deuxième 1/19e, la troisième 1/18e, et ainsi de suite, jusqu'au prélèvement de la dernière année, qui épuiserait le fonds.
- Les nouvelles options seront disponibles après l'adoption des mesures fiscales. Cependant, une disposition spéciale permettra aux détenteurs de REER qui atteignent leurs 71 ans après le budget du 10 avril 1978 de s'en prévaloir.

Versements tirés d'un fonds enregistré  
de revenu de retraite pour \$1,000 placés  
par un contribuable à 70 ans

Age du contri- buable au 1er janvier	Fraction de la valeur à verser	Intérêt à 8%	
		Solde en début d'année	Versement en cours d'année
70	1/20	\$1,000.00	\$50.00
71	1/19	1,026.00	54.00
72	1/18	1,049.76	58.32
73	1/17	1,070.76	62.99
74	1/16	1,088.39	68.02
75	1/15	1,102.00	73.47
76	1/14	1,110.81	79.34
77	1/13	1,113.99	85.69
78	1/12	1,110.56	92.55
79	1/11	1,099.45	99.95
80	1/10	1,079.46	107.95
81	1/9	1,049.24	116.58
82	1/8	1,007.27	125.91
83	1/7	951.87	135.98
84	1/6	881.16	146.86
85	1/5	793.04	158.61
86	1/4	685.19	171.30
87	1/3	555.00	185.00
88	1/2	399.60	199.80
89	1	215.79	215.79

*Note:* On suppose que les versements par le fonds ont lieu en début d'année, qu'un intérêt simple est crédité en fin d'année, et que la valeur marchande des placements ne change pas.

## Aide au consommateur

L'Exposé budgétaire:

*«Nous traversons une période difficile d'adaptation . . . Néanmoins, la reprise suit son cours. L'emploi s'accroît . . . La question est maintenant de savoir s'il faut renforcer par de nouveaux stimulants la reprise qui s'est amorcée. J'ai décidé qu'il convient de le faire.»*

*Réduction des taxes sur les ventes au détail*

- Le budget vise principalement à accélérer la reprise et à relancer la croissance industrielle.
- L'une des principales mesures stimulera la consommation, qui joue un rôle crucial dans un plan d'accélération de la reprise.
- La meilleure façon d'y parvenir consiste à diminuer les taxes — donc les prix — au niveau du consommateur.
- Aussi le gouvernement offre-t-il aux provinces de dédommager, par un transfert fiscal, une réduction temporaire des taxes provinciales de vente.
- Pour les quatre provinces de l'Atlantique, le gouvernement offre de financer entièrement une réduction de 3 points de la taxe de vente au détail pendant six mois.
- Les autres provinces se voient offrir un dédommagement égal au manque à gagner entraîné par une réduction de 2 p. cent des taxes de vente pendant six mois. Ces provinces devraient abaisser à leurs frais

## Réduction proposée de la taxe sur les ventes au détail

	Taux	Après réduction de 6 mois	Après réduction de 9 mois	Economie
	%	%	%	(M \$)
T.N.	11	8		24
I.-P.-E.	8	5		5
N.-E.	8	5		28
N.-B.	8	5		27
Québec	8	5	ou 6	340
Ontario	7	4	ou 5	433
Man.	5	2	ou 3	62
Sask.	5	2	ou 3	53
C.-B.	7	4	ou 5	176
Total				1,147

*Note:* Les chiffres étant arrondis, la somme n'est pas égale aux totaux.

\*L'option de 9 mois est offerte aux provinces supportant une partie du coût.

un autre point de leur taxe; cependant, elles pourraient consentir cet effort après la période initiale de six mois.

- Cette mesure ne touche pas l'Alberta, Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui n'imposent pas les ventes au détail.

- Si elle était acceptée par toutes les provinces, cette proposition entraînerait une économie de \$1.1 milliard sur les prix à la consommation, pendant la période de réduction. Environ un tiers de cette somme serait défrayée par les provinces les plus vigoureuses, à peu près un tiers par un nouveau financement fédéral et le dernier tiers par des diminutions des dépenses fédérales en 1978-79.
- Non seulement les réductions de prix bénéficieront au consommateur ordinaire, mais elles aideront les entreprises qui achètent elles-mêmes toute une série d'articles au niveau du détail.
- Une augmentation des achats se traduit par un accroissement de la demande, ce qui amène à créer des emplois pour satisfaire à cette dernière.

## **Situation et perspectives financières**

- L'ensemble des besoins financiers du gouvernement pour l'année 1978-79 sera d'environ \$11.5 milliards, compte non tenu des opérations de change.
- Les dépenses budgétaires et les prêts non budgétaires devraient atteindre \$48,450 millions, soit \$350 millions de moins que dans le budget principal des dépenses déposé en février. Cette diminution traduit la décision du gouvernement d'abaisser le plafond de nos dépenses.
- Les recettes budgétaires, compte tenu des mesures, devraient s'élever à \$36 milliards. Cette prévision est basée sur une augmentation nominale de 11 p. cent du produit national brut. Environ 6 p. cent de la hausse seraient imputables aux variations de prix, et près de 5 p. cent à la croissance réelle.

*Pour de plus amples renseignements sur le budget:*

Division de l'Information,  
Ministère des Finances, Ottawa, K1A 0G5  
(613)992-1573

*Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:*

Centre de distribution,  
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5  
(613)995-2855